

# AVIS DE PROMULGATION

## ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO :

---

- **Règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments no. 2024-339**

PRENEZ AVIS que, lors d'une séance ordinaire tenue le mardi 7 mai 2024, le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Édouard a adopté le règlement numéro : Règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments no. 2024-339.

QUE le règlement numéro 2024-339 entre en vigueur le jour de sa publication, soit le 18 juin 2024;

QUE le règlement ci-haut mentionné est disponible pour consultation sur le site Internet de la municipalité en parcourant les onglets suivants : <https://www.saintedouard.ca/reglements-1> ainsi qu'à la mairie durant les heures d'ouverture.

**DONNÉ** à Saint-Édouard, ce 18<sup>e</sup> jour du mois de juin de l'an deux mille vingt-quatre.

*Édith Létourneau*

Édith Létourneau

Directrice générale et greffière-trésorière